

POUR LE DÉSHÉRBAGE DES CÉRÉALES À L'AUTOMNE
AVEC UNE SOLUTION À BASE DE PROSULFOCARBE,

RESPECTEZ LES CONDITIONS D'EMPLOI



N'APPLIQUEZ PAS

de prosulfocarbe dans un rayon de 1 km autour des cultures non-cibles avant leur récolte.

Cultures non-cibles⁽¹⁾ :

- **Cultures fruitières** : pommes, poires
- **Cultures légumières** : mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses
- **Cultures médicinales** : artichaut, bardane, cardon, chicorée, piloselle, radis noir, bourgeon de cassis, échinacée, pissenlit, cataire, vigne rouge (feuilles)
- **Autres cultures** : sarrasin, quinoa, chia, millet, moha, sorgho



RESPECTEZ

une Distance de Sécurité vis-à-vis des Personnes Présentes au moment du traitement et les Résidents (DSPPR).

UTILISEZ

des buses homologuées* de préférence 90 % de réduction de dérive.



Pour les recommandations à la parcelle utilisez



Pour vous faciliter le choix des buses à injection d'air utilisez



©Syngenta 2026 - FRANC2-1905

Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832. Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques. Prosulfocarbe : Sensibilisation cutanée, catégorie 1, Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4, Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2. **Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.**

(1) Liste définie dans la limite de nos connaissances, susceptible d'être modifiée par l'ANSES dans le cadre de la Phytopharmacovigilance. Les informations figurant sur cette annonce se limitent uniquement aux restrictions potentielles relatives aux cultures non-cibles pour l'emploi de produits à base de prosulfocarbe, à l'exclusion de toutes autres réglementations. *Se référer à la liste actualisée par note de service publiée au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Pour la liste exhaustive des conditions d'emploi des spécialités à base de prosulfocarbe, contactez votre conseiller ou RDV sur www.syngenta.fr

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

syngenta®